

CIRCULAIRE pour le PRET des LIVRES PRESCRITS

L'établissement Le Rebours, propriétaire des manuels, **prête aux élèves une partie des livres prescrits pour l'année scolaire moyennant une caution.**

Pour la rentrée 2016/2017 sont concernées dans l'établissement les classes de première et terminale du lycée Général et Technologique et du lycée professionnel.

Le chèque doit impérativement être libellé à l'ordre de : **OGEC LE REBOURS.**

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des classes et la caution correspondante et la date à laquelle les livres seront remis aux élèves.

Le chèque doit être déposé le jour de la distribution des livres (voir tableau ci-dessous).

ATTENTION : Les livres ne seront remis qu'à réception de la caution.

CLASSES	MONTANT de la CAUTION	DATE de DISTRIBUTION des LIVRES
1 ^e ES	60 €	Jeudi 1 ^{er} Septembre
Terminale ES	60 €	Vendredi 02 Septembre
Terminales STMG	60 €	Vendredi 02 Septembre
Terminales Prof.	40 €	Jeudi 1 ^{er} Septembre

NB : le montant de la caution tient compte du nombre de livres prêtés par classe et du montant des livres.

A la fin de l'année scolaire, les élèves doivent restituer les manuels en bon état. Nous portons à votre attention le fait que ces manuels pourront être utilisés par les élèves l'année prochaine.

La caution ne sera restituée qu'après la vérification des livres.

En cas de perte d'un ou plusieurs livres, le Lycée demandera le remboursement des livres perdus. Dans le cas de dégradation de livre(s), par exemple pages manquantes, le lycée facturera un forfait de 20 Euros par livre dégradé. Sans régularisation, la totalité de la caution sera retenue.

Si la caution n'est pas déposée, le Lycée se réserve la possibilité de facturer le prix des livres qui n'auraient pas été restitués.